

Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour

Rapport d'activités synthétique 2019 – AG du 4 juillet 2020

Les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées ont été mis en place par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) dans l'objectif d'assurer le maintien de ces espèces sur le territoire et de rétablir leurs populations dans un état de conservation favorable. Afin de gagner en efficacité et pour s'adapter aux enjeux locaux, ces plans peuvent être déclinés à l'échelle régionale.

Fort du succès de la mise en œuvre d'un PNA en faveur des espèces du genre *Phengaris* (ex *Maculinea*) entre 2010 et 2016, le Ministère a décidé de renouveler ce plan pour dix ans, en l'élargissant aux autres Rhopalocères et Zygènes menacés. L'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) s'est ainsi vu confier la rédaction d'un PNA en faveur des papillons diurnes patrimoniaux, sous la coordination de la DREAL Rhône-Alpes-Auvergne (Houard et Jaulin, 2018).

Au même titre que de nombreux groupes d'espèces, la raréfaction des papillons constitue en effet un sujet de préoccupation grandissant : depuis les années 1990, les Lépidoptères rhopalocères ont fortement régressé. Ainsi, il a été constaté une baisse des effectifs d'environ 40 % des espèces liées aux prairies, d'après les suivis réalisés en France et en Europe (STERF, Butterfly Conservation Europe 2010). Au niveau national, 14 % des espèces de France métropolitaine sont ainsi menacées ou quasi menacées (UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF, 2014).

En raison de leurs caractéristiques biogéographiques, les régions dites « de plaine » présentent des cortèges de papillons moins diversifiés que les zones montagnardes ou le pourtour méditerranéen. Ces cortèges subissent de fortes pressions (urbanisation, intensification des pratiques agricoles ou forestières...) conduisant à la destruction ou à la fragmentation de leurs habitats. En conséquence, la régression de l'aire de répartition de nombreuses espèces semble être la plus marquée dans ces territoires de plaine.

Ainsi, la région Centre-Val de Loire, dont la diversité des milieux et des influences climatiques permet encore le maintien d'une entomofaune diversifiée, ne fait pas exception : en 2007, 38 % des espèces de Rhopalocères et Zygènes sont considérées comme menacées (Lévêque et Faucheu, 2007). Les causes du déclin de ces espèces sont communes à celles de l'érosion de la biodiversité en général : artificialisation des sols, déprise agricole, usage de pesticides, destruction ou altération de zones humides, fragmentation... sans compter les conséquences encore difficiles à identifier des changements climatiques globaux.

En région, les pelouses calcicoles concentrent une grande partie des enjeux de conservation avec des espèces particulièrement menacées : la Zygène diaphane (*Zygaena minos*), l'Agreste (*Hipparchia semele*) ou encore l'Hermite (*Chazara briseis*), encore présent de façon relictuelle en Eure-et-Loir et dont l'aire de répartition nationale a été réduite de 70 % en 30 ans (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012).

Les zones humides (tourbières acides ou alcalines, marais, landes, prairies humides...) hébergent également un cortège de papillons au bord de l'extinction : l'Azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*), l'Azuré de la Gentiane pneumonanthe (*Phengaris alcon*) ou encore la Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*).

Enfin, les milieux forestiers, qu'ils soient secs ou humides, calcaires ou acides, présentent des enjeux importants pour la préservation de certains taxons : le Grand sylvain (*Limenitis populi*), la Zygène d'Ostérode (*Zygaena osterodensis*), mais surtout le Damier du frêne (*Euphydryas maturna*), papillon classé « en danger » sur la liste rouge France (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012).

Faisant suite à la mise en œuvre de 2012 à 2017 du plan régional d'actions en faveur des *Maculinea*, la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour, co-rédigée par le Conservatoire et la Dreal, a été validée le 10 décembre 2019 par le CSRPN.

Cette déclinaison concerne 42 espèces de papillons :

- 11 espèces nationales figurant dans le PNA : les trois espèces de *Phengaris*, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, la Bacchante, l'Hermite ou le Damier du frêne...
- et 31 espèces régionales à enjeu : la Virgule, la Piéride des biscutelles, l'Azuré du thym, la Mélitée noirâtre, le Grand Sylvain, la Zygène d'Ostérode....

Ce plan régional d'actions prévoit 10 actions à mettre en œuvre sur la période 2020 à 2029 par le réseau d'acteurs :

- quatre opérations visant à améliorer la connaissance : un atlas régional des papillons de jour, la recherche d'espèces présumées disparues, la mise à jour de la liste rouge régionale et le suivi des dynamiques de population ;
- trois actions de conservation : la protection des sites à enjeux majeurs pour les papillons, la gestion conservatoire ... ;
- et 3 opérations de sensibilisation : l'animation du réseau, la formation et la communication auprès des élus et du grand public.

Suite à la rédaction du plan régional d'actions, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire s'est vu confier l'animation du plan pour la période 2020 à 2029.